



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS du 12 avril 2022

Centre communal d'action social

Étaient présents : BOIX—NEVEU Arthur, COUDURIER Jean-Pierre, PRINCE Jean-Marc, ROTA-BULO Ivan, PICHAT Marie-France, CHARVET Hélène, LAUMONNIER Nathalie, ANCENAY Bernadette, CAVADA Elisabeth, LABIOD Pascale, FETAZ Yvette

Excusés : GODDARD Danièle donne pouvoir à BOIX—NEVEU Arthur, LE CHENE Monique, BOCHU Françoise, POINTET Marie-Paule

Absents : BLONDEL Françoise, DUBONNET David

Le Président s'assure que le quorum soit atteint et désigne un secrétaire de séance : M ROTA-BULO Yvan

Le procès-verbal du 21 mars 2022 est approuvé.

EHPAD LES BLÉS D'OR

Délibération 2022-07 - Mise en place de l'autorisation d'astreinte filière technique

Vu les besoins de l'EHPAD en termes d'astreinte, Mme ROGEZ et Mme HORTAL-MORCILLO, ne peuvent plus assurer à elles seules toutes les astreintes de l'année.

L'autorisation d'astreinte de filière technique est donc ouverte, afin que Mme CHAVOUET, en possession d'une habilitation électrique puisse aussi effectuer ces astreintes.

Vote à l'unanimité des membres présents

Délibération 2022-08 - Règlement de fonctionnement et contrat de séjour (validé par le CVS)

Le règlement de fonctionnement de l'EHPAD ainsi que le contrat de séjour ont été mis à jour.

Mme CHARVET soulève un point important, elle demande que les familles soient plus impliquées dans la mise en place et le maintien des mesures de contention.

Les documents seront modifiés afin que l'implication des familles soit plus clairement et fortement exprimée.

Vote à l'unanimité des membres présents

Délibération 2022-09 - Tarification du remboursement des clefs remises aux résidents en cas de non restitution

Constatant la perte ou non restitution récurrente des clefs de chambres remises aux résidents et à leurs familles, la direction de l'EHPAD se voit dans l'obligation de demander l'autorisation de facturer 15€ le remplacement de ces clefs, en cas de non restitution lors du départ d'un résident.

Vote à l'unanimité des membres présents

Délibération 2022-10 – Approbation du compte administratif

Mme ROGEZ présente le compte administratif du budget de l'EHPAD pour l'exercice 2022.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
EXPLOITATION	3 658 414,34 €	3 904 230,38 €	-245 816,04 €
ACTIVITES EXCEPTIONNELLES	5 007,47 €	20 237,20 €	-15 229,73 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 663 421,81 €	3 924 467,58 €	-261 045,77 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT		
	RECETTES	DEPENSES	BUDGET PREVU
INVESTISSEMENTS	35 160,72 €	64 206,71 €	185 218,74 €

Mme ROGEZ explique que ce déficit, principalement imputé au budget soin, s'explique par les surcoûts engagés par la crise du COVID-19, ainsi que par le paiement des primes SEGUR et Grand-âge, mises en place par le gouvernement, pour lesquelles l'établissement n'a pas encore reçu la totalité des financements, notamment de l'ARS.

Vote à l'unanimité des membres présents

Délibération 2022-11 – Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion de l'exercice 2021 émis par la trésorerie de Chambéry, est présenté aux membres du conseil.

Vote à l'unanimité des membres présents

Délibération 2022-12 – Affectation des résultats

Le budget de l'EHPAD est réparti en trois budgets distincts :

- Le **budget hébergement** correspondant aux loyers payés par les résidents
- Le **budget dépendance**, financé par des dotations du département et pour une petite partie (le ticket modérateur), par les résidents.
- Le **budget soin** financé par la sécurité sociale par le biais de l'ARS.

Les résultats de l'exercice sont affectés à chacun de ces budgets chaque année. En 2021 les résultats ont été affectés comme suit :

- SECTION HEBERGEMENT
Résultat de l'exercice 2021 : - 123 099,93 €
Reprise du résultat antérieur : 143 123,12 €
Montant à affecter : 20 023,19 €

Ce résultat sera reporté sur l'année 2022 au compte 110 report à nouveau excédentaire.

- SECTION DEPENDANCE / SOIN
Résultat de l'exercice 2021 : - 137 945,84 €
Reprise du résultat antérieur : 116 994,82 €
Montant à affecter : - 20 951,02 €

Ce résultat sera reporté sur l'année 2022 au compte 11932 report à nouveau.

Vote à l'unanimité des membres présents

Questions Diverses

Mr PRINCE demande quel est l'état des vaccinations des résidents contre le COVID-19.

Mme ROGEZ explique que les quatrièmes doses de vaccination sont déjà commandées et qu'une journée de vaccination (4^{ème} dose) est prévue pour le 28 avril.

CCAS

Délibération 2022-12 Vote du compte administratif

Le compte administratif compare les prévisions et les réalisations de l'exercice budgétaire antérieur du 1er janvier au 31 décembre.

Il se présente sous une forme identique à celle du budget prévisionnel.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent après réception du compte de gestion.

Le compte administratif est présenté par l'ordonnateur. Celui-ci peut assister à la discussion mais il doit impérativement quitter la salle au moment du vote.

Le code général des collectivités territoriales impose au conseil municipal de voter le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année n+1.

Monsieur le Président présente le compte administratif 2021 du Budget principal du CCAS qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 19 412,49 €

Recettes : 19 412,49 €

Le compte administratif 2021 correspond précisément au compte de gestion du Trésorier Principal.

Vote à l'unanimité des membres présents

Délibération 2022-13 Approbation du compte de gestion

Après avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS de Barberaz,

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents** le compte de gestion du Budget principal du CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Vice-Président clôture l'ordre du jour et lève la séance à 19h27

Le Président,

Arthur BOIX--NEVEU

